

Les indemnités journalières (IJ) retracées dans les comptes de la santé recouvrent celles versées par les régimes de base d'assurance sociale (hors fonction publique) au titre des risques maladie, accidents du travail-maladies professionnelles (AT-MP) et maternité. En 2015, elles s'élèvent à 13,7 milliards d'euros (tableau).

Après avoir fortement augmenté au début des années 2000 (+8,0 % par an entre 2001 et 2003), elles ont nettement ralenti ensuite (+0,3 % par an entre 2003 et 2006). Entre 2006 et 2011, leur évolution redevient dynamique (+3,7 % par an). Puis, après deux années de relative stabilité, elles repartent à la hausse en 2014 (+4,2 %) pour s'accroître de 2,3 % en 2015.

La dynamique des IJ est liée à plusieurs facteurs structurels :

- l'évolution des salaires, qui sont à la base du calcul des indemnités journalières ;
- l'évolution de l'emploi, qui agit mécaniquement sur le volume des IJ avec un effet retard ;
- la part des seniors dans la population active. Ces derniers ont en effet des problèmes de santé plus marqués, qui nécessitent des arrêts plus longs que les salariés plus jeunes ;
- la précarité de l'emploi, car les salariés en CDD ou en période d'essai s'absentent significativement moins que les autres.

### Une dynamique portée par la hausse du volume des indemnités journalières depuis 2014...

Les à-coups dans l'évolution des indemnités journalières s'expliquent par le rythme heurté du volume des indemnités « maladie » et « AT-MP » du régime général (graphiques 1 et 2) :

- leur forte progression jusqu'en 2003 s'explique en partie par l'arrivée à 55 ans des premières générations du baby-boom et donc par la hausse de la proportion des seniors dans la population active ;
- la forte baisse de 2003 à 2006 est imputée pour l'essentiel au développement des contrôles des arrêts de travail par la CNAMTS et aux engagements de maîtrise médicalisée de la part des médecins ;
- en l'absence de mesures nouvelles, le volume des IJ reprend sa croissance à partir de 2007, portée notamment par le vieillissement de la population active ;
- le léger repli de la mi-2011 à la fin 2013 est lié à deux facteurs : la dégradation du marché du travail et le contexte épidémiologique favorable en 2011 et 2012 ;

- malgré une épidémie de grippe moins marquée qu'en 2013, les volumes des IJ reprennent en 2014. Cette reprise s'explique notamment par l'entrée en vigueur en 2014 de trois mesures : l'obligation faite aux caisses de Sécurité sociale de payer les IJ de mi-temps thérapeutique, l'assouplissement des conditions d'ouverture de droits aux IJ de longue durée et la création d'IJ « maladie » pour les exploitants agricoles ;
- en 2015, la croissance de 2,3 % est à rapprocher, comme en 2014, d'un effet volume significativement supérieur aux années précédentes. Cette croissance est notamment portée par l'épidémie de grippe saisonnière, plus marquée qu'en 2014.

### ... mais atténuée par un ralentissement des « prix »

La croissance du « prix » des indemnités « maladie » et « AT-MP » du régime général a nettement ralenti depuis la crise de 2009 (+1,2 % en moyenne annuelle entre 2009 et 2015, contre +2,5 % entre 2000 et 2009, graphique 1). Le calcul du montant de l'IJ repose en effet sur le salaire des trois mois précédant l'arrêt de travail pour les IJ « maladie », et du mois précédant l'arrêt de travail pour les IJ « AT-MP ». Seule la part du salaire inférieure au seuil de 1,8 fois le SMIC est prise en compte dans le calcul du montant de l'IJ.

Les modes de calcul des IJ moins favorables adoptés les 1<sup>er</sup> décembre 2010 et 1<sup>er</sup> janvier 2012 ont induit des baisses de montants servis à salaire donné, qui se sont traduits par un ralentissement du « prix des IJ » par rapport au salaire net annuel moyen.

### La croissance globale est ralentie par la baisse des IJ maternité en 2015

Depuis 2010, en lien avec le léger recul observé du nombre de naissances, les indemnités journalières du risque « maternité » sont quasi stables. Leur diminution en 2015 (-1,2 %) est également à rapprocher d'une baisse du nombre de naissances (-2,3 % en 2015).

*In fine*, la structure des indemnités journalières selon les différents risques reste stable entre 2007 et 2015 : les IJ « maladie » représentent toujours environ 55 % des dépenses, la part des IJ « AT-MP » passe de 21,3 % en 2007 à 22,1 % en 2015 et les IJ « maternité » représentent 24,0 % des indemnités en 2007, contre 22,3 % en 2015.

#### Pour en savoir plus

Marbot C., Pollak C., « Les grossesses expliquent 37 % des différences d'arrêts maladie indemnisés entre femmes et hommes âgés de 21 à 45 ans », *Les dépenses de santé en 2014 – édition 2015*, coll. Panoramas de la DREES – Santé.

**Tableau** Dépense d'indemnités journalières

Montants en millions d'euros

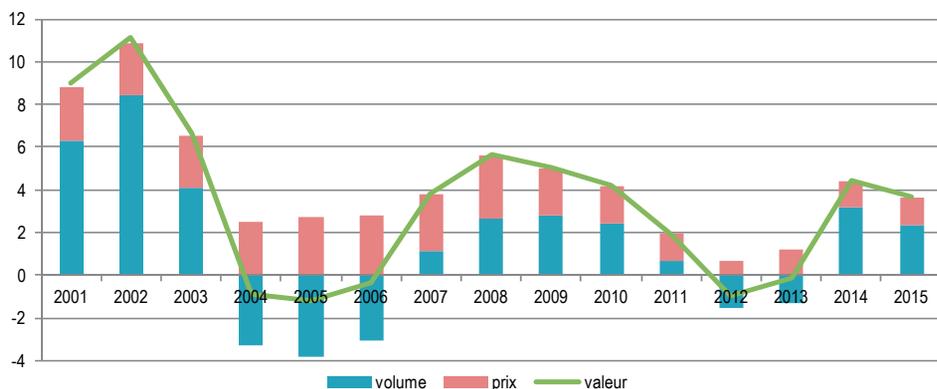
|   | 2007   | 2008   | 2009   | 2010   | 2011   | 2012   | 2013   | 2014   | 2015   |
|---|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| <b>Ensemble</b>   | 11 046 | 11 641 | 12 193 | 12 667 | 12 875 | 12 811 | 12 862 | 13 399 | 13 706 |
| Évolution (en %)  | 3,0    | 5,4    | 4,7    | 3,9    | 1,6    | -0,5   | 0,4    | 4,2    | 2,3    |
| <b>Maladie</b>  | 6 035  | 6 354  | 6 668  | 6 897  | 7 028  | 6 963  | 7 002  | 7 383  | 7 629  |
| Évolution (en %)  | 2,7    | 5,3    | 4,9    | 3,4    | 1,9    | -0,9   | 0,6    | 5,4    | 3,3    |
| <b>Maternité</b>  | 2 656  | 2 799  | 2 898  | 3 002  | 2 998  | 3 028  | 3 044  | 3 088  | 3 051  |
| Évolution (en %)  | 1,1    | 5,4    | 3,5    | 3,6    | -0,1   | 1,0    | 0,5    | 1,5    | -1,2   |
| <b>Accidents du travail -<br/>maladies professionnelles</b> | 2 356  | 2 488  | 2 627  | 2 768  | 2 849  | 2 821  | 2 816  | 2 928  | 3 025  |
| Évolution (en %)  | 5,8    | 5,6    | 5,6    | 5,4    | 2,9    | -1,0   | -0,2   | 4,0    | 3,3    |

**Champ** > France entière, ensemble des régimes de base d'assurance maladie, hors fonction publique (données non disponibles).

**Source** > DREES, Comptes de la santé.

**Graphique 1** Évolution des indemnités journalières maladie et AT-MP du régime général

En %

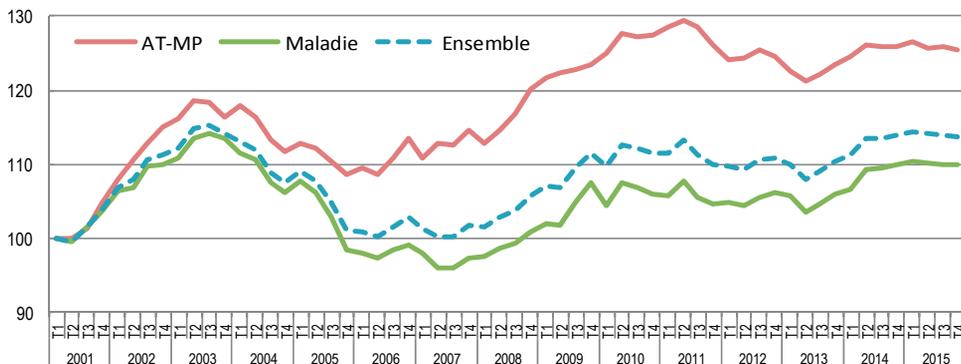


**Champ** > France métropolitaine, risques « maladie » et « accidents du travail-maladies professionnelles », assurés du régime général.

**Source** > DREES, Comptes de la santé.

**Graphique 2** Évolution du volume d'indemnités journalières du régime général rapportées à l'emploi salarié

Base 100 au T1 2001



**Champ** > France métropolitaine, risques « maladie » et « accidents du travail-maladies professionnelles », assurés du régime général.

**Sources** > CNAMTS pour les indemnités journalières ; INSEE pour l'emploi salarié, calculs DREES.